

Annexe 21

Fiche Action 21	Faciliter le recours aux aménagements temporaires ou pérennes de type urbanisme tactique.
SAFE STREET	SYSTEM / SPEED / STREET / BEHAVIOUR / VEHICLE / CITY
Objectif	Apporter des améliorations rapides des conditions de sécurité de l'espace public par le biais d'aménagements légers et modulables.
Domaine de compétence	Sécurité routière , travaux public, urbanisme
Opérationnalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer des moments d'échanges entre les gestionnaires pour mutualiser les bonnes pratiques déjà existantes. - Intégrer les aménagements de sécurisation via urbanisme tactique dans les projets pouvant faire l'objet d'un subside lié au Fonds de Sécurité routière.
Tâche 21.1	Élaborer des moments d'échanges entre les gestionnaires pour capitaliser les bonnes pratiques déjà existantes.
Budget	À l'existant
Ressources financières externes	/
Ressources humaines	À niveau constant
Pilote	À déterminer
SPOC	À déterminer
Partenaires internes	DMSR, BUILD, Maintain
Partenaires externes	Brulocalis, communes, Urban
Début	2022
Echéance	Continu
Statut	A commencer
Indicateur	A commencer
Tâche 21.2	Intégrer les aménagements de sécurisation via urbanisme tactique dans les projets pouvant faire l'objet d'un subside lié au Fonds de Sécurité routière.
Budget	À l'existant
Ressources financières externes	/
Ressources humaines	À niveau constant
Pilote	DMSR
SPOC	DMSR
Partenaires internes	/
Partenaires externes	Brulocalis, communes
Début	2023
Echéance	Continu
Statut	A commencer
Indicateur	À déterminer